

Stage en milieu professionnel

Infos pratiques

- > ECTS : 3.0
- > Nombre d'heures : 200.0
- > Période de l'année : Enseignement huitième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Stage d'apprentissage
- > Composante : Sciences psychologiques, sciences de l'éducation
- > Code ELP : 4P8PTSMP

Présentation

Le stage en milieu professionnel est de 200 heures minimum. Il est obligatoire et est encadré par un enseignant.e-chercheur.e du domaine de la psychologie du travail ou de l'ergonomie qui en est le référent universitaire. Le stage doit être effectué dans une organisation (entreprise, collectivité d'état ou territoriale, association,...) sur une problématique en lien avec les thématiques explorées par la psychologie du travail ou l'ergonomie. Le projet de stage (lieu du stage, activités qui y seront réalisées, conditions d'accueil et de planification du stage) fera l'objet d'une validation par l'encadrant référent universitaire avant que soit établie la convention de stage.

L'encadrant enseignant.e-chercheur.e référent universitaire pour ce stage obligatoire est également celui qui encadre la réalisation du mémoire de recherche.

Objectifs

Réaliser un stage de professionnalisation en psychologie du travail ou en ergonomie de 200 heures minimum

Préciser les orientations du projet (recherche et professionnelles) pour l'année de Master2 et l'insertion post-Master.

Évaluation

Session 1 et Session 2 : Attestation de fin de stage remplie par le tuteur de l'organisation d'accueil en stage et mentionnant le nombre d'heures réalisées.